

République Française

Département du Jura

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à

la délibération : 15

Date de convocation

26 septembre 2014

Date d'affichage :

13 octobre 2014

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
et publication ou
notification du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD**

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mil quatorze le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nicolas GRIFFOND, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Secrétaire : Carmen VALLET

Objet : Projet de création d'une épicerie sociale

La première adjointe au maire, vice-présidente du CCAS, fait part d'une proposition de la Banque alimentaire du Jura. Cette association a constaté un véritable besoin sur le plateau de Nozeroy et propose de mettre en place une épicerie sociale afin d'aider les personnes en difficultés pour l'alimentation de première nécessité.

Il est précisé que la Banque alimentaire fournit les denrées, selon arrivage de l'Union européenne et de sa collecte annuelle, sur la base d'un tarif unique de 0,19 €/kg aux épiceries sociales qui sont chargées d'établir une permanence hebdomadaire dans des locaux gracieusement mis à disposition par la Commune. Il est rappelé que ne peuvent accéder à l'épicerie sociale que les bénéficiaires en grande difficulté, adressés par les assistantes sociales ou les centres communaux d'action sociale (CCAS)

Par souci de simplification administrative et afin de ne pas créer une nouvelle structure, il sera proposé à l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales », déjà gestionnaire du centre périscolaire et de la ludothèque, de chapeauter l'épicerie sociale. M. le Maire propose de mettre à disposition un petit local libre à la salle des fêtes, côté rue de l'Industrie, et précédemment occupé par le centre périscolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de lancer la mise en œuvre de ce projet, en concertation avec l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales » et la Banque alimentaire du Jura. Une subvention à la Banque alimentaire, permettant d'accéder aux tarifs particuliers pour les colis alimentaires, sera étudiée en début d'année prochaine dans le cadre de la préparation pour le budget primitif 2015.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE

